

## Motion adressée à Madame la Ministre de l'ESR

Le collège scientifique de direction de l'Unité de Recherches INRAE Prairies et Plantes Fourragères, réuni le 15 juin 2020, dénonce la marche forcée engagée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour faire adopter au plus vite son projet de "Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche" (LPPR). Ce texte, dévoilé le 7 juin 2020, reprend largement les mesures inacceptables qui avaient donné lieu, début 2020, à une mobilisation massive dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Nous nous étions ainsi prononcés contre les orientations qui en étaient déjà connues, le 9 mars. Le gouvernement persiste dans ses objectifs, sans avoir entendu les revendications exprimées par notre communauté. De plus, il prévoit un calendrier accéléré pour l'examen de ce texte de loi, alors que nous sommes toujours en état d'urgence sanitaire.

Alors que la crise sanitaire a largement démontré, avec les recherches sur le coronavirus soumises aux aléas des financements à court terme sur appels d'offres, que le développement de recherches sur le long terme ne pouvait qu'être fondé sur des financements pérennes d'Etat menées par des personnels titulaires, la LPPR va totalement à l'inverse. Nous dénonçons ainsi :

- les dispositifs de CDD chercheurs (*tenure tracks*) comme les « CDI de mission scientifique » qui vont encore accroître la précarisation des personnels;
- la systématisation de la recherche sur projets et le financement de la recherche basé sur la seule augmentation du budget de l'ANR ;
- la mise en concurrence accrue des unités et des personnels qui laisserait peu de place aux travaux collaboratifs des équipes de recherche;
- la démultiplication des évaluations et la mise en concurrence des acteurs et institutions de l'ESR, sur le critère de la « performance » ;
- les primes individualisées au « mérite » et à la « performance »

Le CSD de l'URP3F se prononce donc pour le retrait de ce projet de Loi.

A l'inverse, nous rappelons ce que nous demandions le 9 mars dernier:

- le recrutement massif d'agents titulaires dans toutes les catégories;
- une augmentation forte de la dotation de base pérenne de nos unités de recherches afin que celle-ci redevienne le mode de financement majoritaire ;
- la revalorisation de nos salaires, et le rattrapage des pertes des années précédentes

A elle seule, la réaffectation des 6 milliards d'euros annuels du Crédit Impôt Recherche à la recherche publique permettrait de financer ces mesures et de titulariser tous les contractuels dont la fonction est pérenne.

Lusignan le 15 juin 2020

Collège scientifique de direction de l'Unité de Recherches Pluridisciplinaires Prairies et Plantes Fourragères, **INRAE**.

Adoptée à l'unanimité moins une abstention par les 16 agents présents.